



Commune de Moiry

Février 2026



Communications de la Municipalité

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La mise en œuvre du PECC de Moiry continue d'avancer, avec le soutien du bureau Alterna.



Un des éléments de ce plan d'actions est lié à l'organisation de manifestations dans notre commune par la commune elle-même, les sociétés locales ou les privés. Une attention particulière est portée sur l'utilisation de vaisselle réutilisable uniquement.

Des mesures incitatives seront d'ailleurs mises en place en ce sens, lors de la location de locaux communaux. La consultation du site <https://kitmanif.ch> fournissant de nombreux conseils et informations est par ailleurs vivement recommandée.

Viens fabriquer ton nichoir !

Sur le thème de la biodiversité, la Municipalité met sur pied un atelier de construction d'un nichoir pour les oiseaux de nos jardins :

Atelier nichoir – vendredi 24.04.2026 à 17h00 – A la déchetterie



Cet atelier est destiné aux enfants (accompagné d'un adulte si nécessaire) et sera encadré par MM. Jean-Jacques Capt et Lionel Tissot.



L'atelier est gratuit et **l'inscription obligatoire, jusqu'au 03.04.2026**. En fonction du nombre d'inscrits, nous reprendrons contact avec les participants pour leur transmettre plus de détails sur le déroulement de l'atelier.

Un formulaire d'inscription est disponible en ligne. Pour le remplir, scannez le code QR ci-contre ou adressez-vous à **l'administration** communale.

Toujours en lien avec le PECC, la Municipalité a décidé de rejoindre les membres de l'association « L'atelier » à Cossonay. De plus amples détails vous seront communiqués ultérieurement au sujet de cette collaboration mais sachez déjà que la population de Moiry pourra avoir accès aux prestations et activités proposées, comme par exemple, les ateliers de réparation d'objets.

L'Atelier

<https://www.lateliercossonay.ch/>

Election communale du 08.03.2026 – 1^{er} tour



Le 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité aura lieu le 08.03.2026.

Comme cela a déjà été publié, seuls quatre candidats se sont officiellement présentés à cette élection pour cinq sièges disponibles.

Pour être élu(e) au 1^{er} tour, le (la) candidat(e) doit obtenir la majorité absolue (>50% des suffrages). A noter qu'une personne non-candidate peut être élue au 1^{er} tour, à condition d'être éligible et d'obtenir suffisamment de voix.

Au 2^{ème} tour, est élu(e) le (la) candidat(e) ayant obtenu le plus suffrages. L'élection tacite est donc possible au 2^{ème} tour. Un procédé similaire est appliqué pour l'élection du (de la) syndic(que), aux dates mentionnées ci-dessous.

Les échéances en un coup d'œil

08.03.2026 : 1 ^{er} tour Municipalité	26.04.2026 : 1 ^{er} tour syndiculture <i>Délai dépôt des candidatures : 07.04.2026</i>
29.03.2026 : 2 ^e tour Municipalité <i>Délai dépôt des candidatures : 10.03.2026</i>	17.05.2026 : 2 ^e tour syndiculture <i>Délai dépôt des candidatures : 28.04.2026</i>

Le message de la Muni

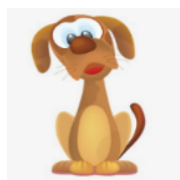
Pour aider à la gestion de la commune les quatre candidats sortants ont besoin d'un renfort, de préférence féminin, mais une personne masculine est aussi bienvenue. Si vous hésitez par peur de la charge de travail, sachez que nous sommes une équipe solidaire, qui pratique l'entraide en cas de surcharge, et qui bénéficie d'une administration très compétente et efficace. En cas d'intérêt, merci de contacter gdolivo@moiry.ch ou 079 263 64 06 pour une description complète de la charge de travail d'un.e élu.e.

Recherche d'un employé communal à 100%

En vue du remplacement de M. Alex Golay dans le courant du printemps, nous recherchons un employé communal à 100%. N'hésitez pas à partager autour de vous l'annonce disponible sur le site internet communal !



Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2026



Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, doit être annoncé sans délai au Contrôle des habitants. Les documents d'identification seront demandés ainsi que l'enregistrement dans la base de données www.amicus.ch.

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (y compris prestations complémentaires pour frais de guérison), de l'aide sociale et du RI peuvent être exonérées de l'impôt cantonal sur les chiens. Le cas échéant, nous vous remercions de nous remettre au plus vite l'attestation de prestation afin que nous puissions la transmettre à l'administration cantonale des impôts.

Nous vous rappelons que les chiens doivent porter une puce électronique pour identification. Il est par ailleurs interdit de les laisser vagabonder.

Registre des loueurs

En vertu de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE art. 74d), chaque commune doit tenir un Registre des loueurs pour toutes les locations ou sous-locations d'hébergement de brève durée (dès une nuit).



Pour notre commune, la perception et la gestion des taxes de séjour et sur les résidences secondaires sont déléguées à l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

La Municipalité rappelle que les propriétaires qui proposent un bien à la location (y compris sur des plateformes telles que Airbnb, Anibis, etc...) sont priés de l'annoncer à l'administration communale, sans délai.

Registre communal des entreprises



Toutes les entreprises (sociétés diverses, commerces ou travailleurs indépendants, y compris les activités accessoires) ont l'obligation de s'annoncer auprès de l'administration communale dès le début de leur activité sur le territoire communal. Si votre activité n'est pas inscrite sur le registre communal des entreprises, merci de bien vouloir le faire sans attendre. Un

formulaire est à votre disposition sur le site de la commune (rubrique *Registre des entreprises*) ou auprès de l'administration communale.

Atelier pour le mouvement - Gym Senior à Moiry

Accessible à tous, les vendredis de 10h30 à 11h30 à la salle villageoise. Infos et inscriptions au 078/690.56.24. Participation sans abonnement (au chapeau). N'hésitez pas à rejoindre les rangs !





PERSONNES ÂGÉES :

ATTENTION !

ARNAQUE :

FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER

canton de **vaud** **Police**
cantonale valdoise





ATTENTION - ARNAQUES !

Plus d'infos : votrepolice.ch

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agit pas ainsi !

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**



ABO WEEK-END VOTRE TERRAIN DE JEU : LE CANTON TOUT ENTIER DÈS CHF 19.-



mobilis-vaud.ch/abo-weekend

Offre limitée, en vente du 26 janvier 2026 au 30 mars 2026.
Abonnement valable 4 week-ends consécutifs sur la période
du 30 janvier 2026 au 26 avril 2026. Voir conditions sur notre
site internet.



Agenda

Mardi 03.03.2026 : Film « Le Chant des forêts » à 14h30 au cinéma de Cossonay
2 billets disponibles à l'administration communale.

Dimanche 08.03.2026 : Election Municipalité – 1^{er} tour

Mardi 17.03.2026 et mercredi 13.05.2026 : Evènement « Eglise ouverte » de 9h30 à 11h30
(org. Paroisse Veyron-Venoge)

Samedi 21.03.2026 : Soirée du Choeur mixte « Echo du Bois Joly » à la salle villageoise.

Dimanche 29.03.2026: Election Municipalité – 2^e tour

Vendredi 10 et samedi 11.04.2026 : « Concours Jean-Louis » avec 12 vignerons vaudois à la
salle villageoise le vendredi soir et le samedi. Plus d'informations à venir.

Dimanche 26.04.2026 et 17.05.2026 : Election syndiculture 1^{er} et 2^e tour

Mardi 19.05.2026 : Installation des autorités par le Préfet à 18h à la salle villageoise.



La Municipalité vous transmet ses meilleurs messages et reste à votre disposition.

Bureau communal et contrôle des habitants / horaires d'ouverture

Lundi (en cas de séance de Municipalité) : 19h00 - 19h30 / Mardi : 14h00 - 18h00

Téléphone : 021/866.13.83 Mail : greffe@moiry.ch ou controledeshabitants@moiry.ch